

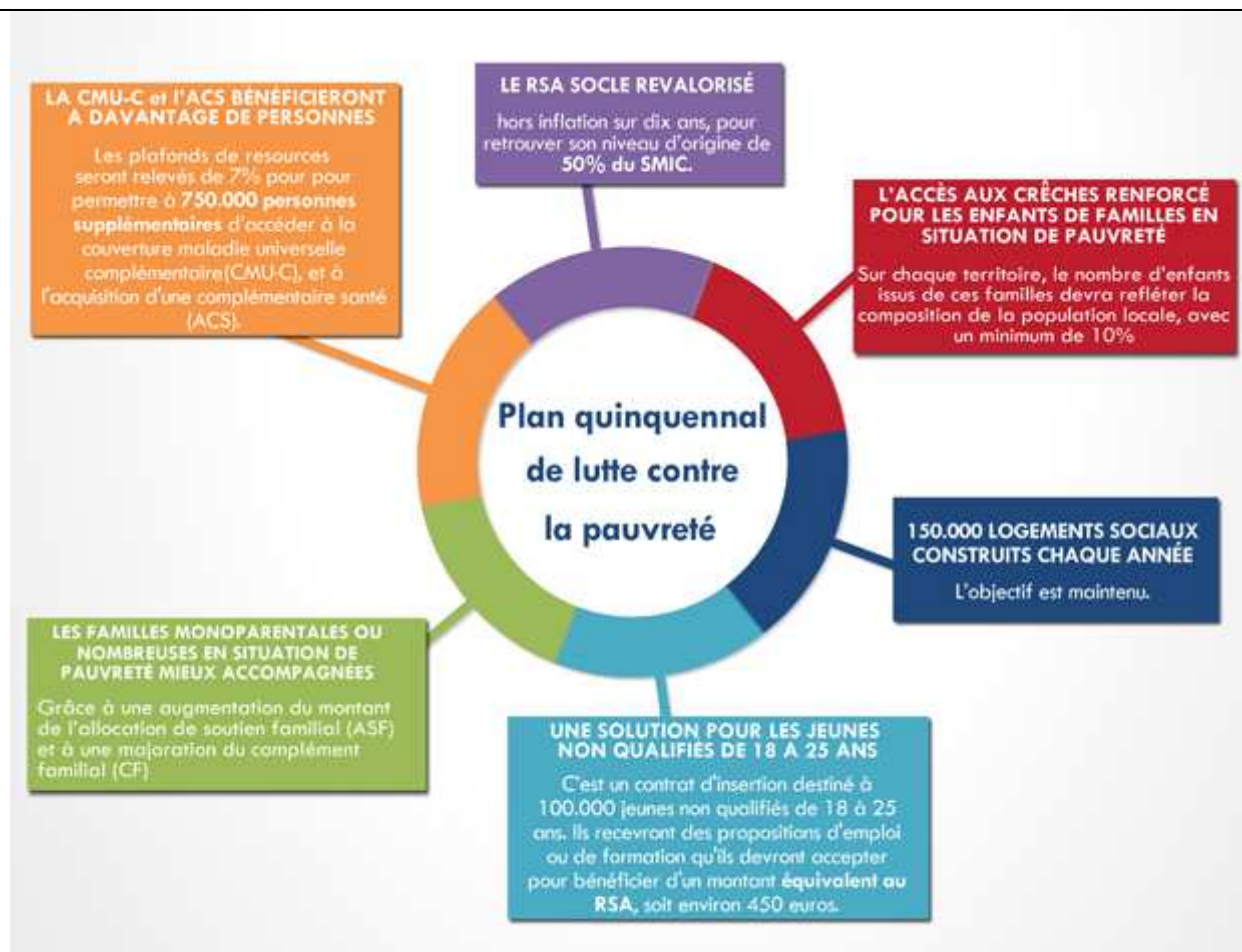
PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 11 juin 2013

Dossier de presse

Rencontres territoriales Lancement du Plan pauvreté en Martinique Visite de Monsieur François CHÉREQUE



Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est le fruit d'un travail de concertation inédit avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes. L'élaboration de ce plan a mobilisé plus de 20 ministères.

Le Premier ministre a missionné Messieurs François CHEREQUE et Simon VANACKERE, Inspecteurs Généraux des Affaires Sociales pour accompagner le déploiement du plan dans les régions. Une journée dédiée au lancement du plan c'est déroulée à la Martinique le 11 juin 2013, inscrite dans le double objectif de l'information et des échanges à même de favoriser la mise en œuvre opérationnelle du plan par les acteurs locaux.

Cinq grands principes structurent une nouvelle approche dans la lutte contre la pauvreté :

Un principe d'objectivité : face à l'ampleur et à la diversité des situations de pauvreté, on ne peut plus continuer à considérer les pauvres et les précaires comme une minorité marginale, peu ou prou responsable de sa situation.

Le principe de non-stigmatisation : c'en est fini de la dénonciation de la paresse ou de la malhonnêteté des ménages modestes. Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité veulent s'en sortir, le sens des politiques sociales est de les y aider.

Le principe de participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques publiques : comme l'a illustré la préparation de la conférence nationale, la parole des personnes directement concernées par les difficultés sociales enrichit les propositions politiques de leur expertise.

Le principe du "juste droit" : sans oublier la question de la fraude sociale, il est urgent de s'attaquer au phénomène du non-recours aux droits sociaux. Le Gouvernement entend, à travers la notion de juste droit, s'assurer que l'ensemble des citoyens bénéficient de ce à quoi ils ont droit, ni plus, ni moins.

Le principe de décloisonnement des politiques sociales : la solidarité prend maintenant place dans chaque pan de l'action publique. La conception et la mise en œuvre interministérielles de ce plan en sont l'illustration. Ce principe va de pair, sur le terrain, avec un changement des pratiques, dans le sens d'une meilleure coordination des acteurs, publics, associatifs et privés, autour de l'accompagnement des personnes.

Ce plan vise à répondre à l'urgence et structurer la politique de solidarité nationale.

Les mesures proposées dans le plan visent tout à la fois à répondre à l'urgence sociale du moment et à structurer une politique de solidarité sur le long terme. Pour chacune d'entre elles, un ministère chef de file a été identifié et des éléments de calendrier ont été précisés. Ces mesures ont été classées selon 3 axes de réforme :

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures.
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion.
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Les instances de pilotage pour l'évaluation et la territorialisation du plan

- Un Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions réuni tous les ans, pour un bilan d'étape.
- Une consultation régulière du CNLE et d'un conseil informel des personnalités qualifiées qui ont piloté les groupes de travail préparatoires à la Conférence nationale contre la pauvreté.
- Des instances de concertation thématiques animées par les ministères.
- Une mission de suivi, d'évaluation et de déclinaison territoriale du plan, confiée à François Chérèque.

Les principales mesures adoptées

- L'engagement d'un rattrapage du niveau du RSA socle, de 10%, en sus de l'inflation, d'ici 2017, avec une première revalorisation de 2% en septembre 2013.
- Une hausse simultanée, en septembre 2013, du plafond de la CMU complémentaire, de façon à faire entrer 750 000 personnes de plus dans ce dispositif et celui qui l'accompagne, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).
- L'instauration d'une "garantie" jeunes pour les 18-25 qui ne sont ni en emploi, ni en formation, en situation d'isolement et de grande précarité. Ce contrat, qui ouvre droit à un accompagnement intensif, à des propositions adaptées de formation ou d'emploi, et à une allocation d'un montant équivalent au RSA, sera lancé en septembre prochain sur 10 territoires, avant d'être généralisé.
- Une aide aux familles monoparentales ou nombreuses en situation de pauvreté, à travers une augmentation du montant de l'allocation de soutien familial (ASF) et une majoration du complément familial (CF). Cette mesure s'intègre aux objectifs de la mission confiée à Bertrand Fragonard, président du Haut conseil de la famille, pour une révision de l'architecture des prestations familiales.
- Un investissement massif dans l'hébergement et l'accès au logement, avec d'abord des mesures d'urgence : 9 000 places de plus - hébergement classique et accueil des demandeurs d'asile – pour en finir avec la gestion "au thermomètre" de l'hébergement d'urgence. Avec ensuite des mesures structurelles d'accès au logement, qui bénéficieront d'un effort budgétaire équivalent.
- L'allongement de la durée des contrats aidés, qui devra tendre vers une durée moyenne de 12 mois, pour donner plus de souplesse et, quand cela est nécessaire, plus de temps aux parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi durable.
- Le lancement d'une réforme du RSA activité, qui souffre d'un taux de non-recours record (68%), en articulation avec la Prime pour l'Emploi ; un groupe de travail devra rendre ses conclusions pour le projet de loi de finances pour 2014.

Contact presse

*Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*

- Un renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants de familles en situation de pauvreté ; sur chaque territoire, le nombre d'enfants en accueil collectif issus de ces familles devra refléter la composition de la population locale, avec un minimum de 10%.
- La création d'un registre national des crédits aux particuliers (dit "fichier positif") pour participer à la lutte contre le surendettement, et d'un observatoire de l'inclusion bancaire, qui appréciera publiquement les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière.

Contact presse

*Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*

Liste des invités

Les services de l'État et organismes publics :

DEAL (environs 3 acteurs : LBU, Logement, DALO)
DIECTTE
POLE EMPLOI
DJSCS
DELEGUES DU PREFET ainsi que l'ACSE
L'ARS
LE DRFIP
LA CAF
LE RECTORAT
LA PJJ
L'IEDOM
LES 3 MISSIONS LOCALES
MDPH
CRSA
L'OSM

Les collectivités :

LE CONSEIL GENERAL (environ 3 acteurs : PCG, service LOGEMENT, service ACCOMPAGNEMENT)
LE CONSEIL REGIONAL
L'UNION DES CCAS
LES MAIRES ET/OU COMMUNAUTE D'AGLOMERATION
LES PRESIDENTS DE COMUNAUTE DE COMMUNES

Les bailleurs sociaux :

SMHLM
OZANAM
SIMAR

La restauration solidaire :

LA BANQUE ALIMENTAIRE
LA CROIX ROUGE
LE FOURNEAU ECOMIQUE
LE SECOURS ADVENTISTE
LE SECOURS CATHOLIQUE
EPICERIES SOLIDAIRES (environ 4 acteurs : Croix rouge ; St Vincent de Paul, Ville de Rivière salée, le Koud Pouss du Lorrain et Fort-de-France)

L'accompagnement social et l'insertion

L'OMASS
LES CHRS : AHM / ALEFPA / CROIX ROUGE / ACISE
LE SIAO
L'AGENGE IMMOBILIERE SOCIALE (AIS)- SIRES
L'ADIE

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

UDAF
L' AADPAS
Le CLAJ
L' ALS
La MAFAD

Bénéficiaires :

Du dispositif des épiceries solidaires,
Du Service Intégré de l' Accueil et de l' Orientation
Du dispositif de la réussite éducative

Contact presse

*Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*

Déroulement de la journée du 11 juin 2013 - Pauvreté

8H45 – 9H00 : ACCUEIL GENERAL

9H00 – 9H45

1. Allocution de Monsieur le Préfet
2. Allocution de Madame la Présidente du Conseil général
3. Allocution de Monsieur le Président du Conseil régional
4. Présentation par Messieurs CHEREQUE et VANCKERE de la mission de suivi de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté

9H45 – 10H00 : PAUSE

10H00 – 11H00 : Caractériser la pauvreté en Martinique

1. Eléments d'analyse sur les représentations des personnes en situation de pauvreté à la Martinique – Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe : Joelle KABILE : chargée d'enseignement et de recherches à l'Université des Antilles et de la Guyane
2. Les outils d'accompagnement vers l'insertion – Conseil général : Line-Rose NONONE, Directrice de l'insertion au Conseil Général
3. La précarité sociale générée par le marché du travail – Madame Sylvie Tournois, DIECCTE
4. Monoparentalité, garde d'enfants et précarité – CAF : M. Jocelyn RAVIER, Responsable adjoint du Pôle Social
5. Pauvreté et alimentation – ARS : Dominique SAVON Directrice de l'animation territoriale et de la santé publique
6. Pauvreté et santé : Docteur Sylvie MERLE, directrice de l'Observatoire de la Santé de la Martinique

11H00 – 12H30 : le Plan national de lutte contre la pauvreté

1. Présentation du Plan : François CHEREQUE et Simon VANACKERE
2. Echanges avec la salle

12H30 – 14H30 : PAUSE-DEJEUNER LIBRE

14H30 – 14H35 : Allocution d'accueil de madame Sylvia SAITHSOOTANE Elue du Conseil général

14H30 – 15H45 : Tables rondes au Conseil général

1. Créer les conditions d'une véritable politique d'accès au logement

Intervenants :

Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation représenté par Mme JOSEPH-ROSE DUVILLE, Coordonnatrice

Agence Immobilière Sociale, représentée par M. Guy PAVADE, directeur

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

Bailleurs sociaux publics : OZANAM, SMHLM, SIMAR, représentés par Frédéric BLAMEBLE, président de l'Association pour le Logement Social Témoignage d'un bénéficiaire du dispositif

Animation :

Hervé Norton, Responsable du Pôle Cohésion sociale, Jeunesse et Vie associative à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

2. L'accès des plus démunis à une alimentation équilibrée et diversifiée

Intervenants :

EPICERIES SOLIDAIRES de St Pierre, représenté par Madame ...de la Croix rouge
Le FOURNEAU économique représenté par M. Léandre POULLET, Président
La Banque Alimentaire de la Martinique, représentée par
UNION DES CCAS, représentée par Mme Anick CHANDEY, Présidente

Animation :

Nora Touati, chargé de mission auprès de la sous préfète de la Martinique.

3. La réussite éducative : un levier pour l'accompagnement des familles en difficulté

Intervenants :

Mathieu LERANDY, coordonnateur "petite enfance" de la ville de St Pierre,
Mme LAUPA, Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
Un parent bénéficiaire d'une action de parentalité Le Proviseur à la vie scolaire de l'Education nationale
M. Emilien-Pierre PETIT, en charge de la coordination du dispositif d'insertion de l'éducation nationale

M. Mathieu LERANDY, Coordonnateur Petite Enfance à la Maire de ST-PIERRE

Animation :

David Africa, Délégué du Préfet à la politique de la ville

15H45 - 16H00 : Faciliter l'accès à l'emploi par la création d'activité avec le microcrédit :

Intervenants :

Alexandre RUTECKI, Directeur de L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique-
Témoignage d'un bénéficiaire du microcrédit

16 H00 – 16 H30 : Discussion avec la salle et conclusions par François CHEREQUE

16H45 – 17H00 : Point presse Préfecture / IGAS

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr